



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 18 juin 2013 - n° 100/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : trimestrielle

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'investissement dans l'industrie française, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'activité, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.